

Image not found or type unknown



# La SARL à capital variable : définition

Fiche pratique publié le 27/05/2014, vu 495 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

**La SARL à capital variable permet d'effectuer des augmentations de capital sans formalités et sans frais, dès lors qu'elles ne dépassent pas des montants fixés dans les statuts. Quelles règles spécifiques faut-il respecter pour créer et gérer une SARL à capital variable ?**

Pour que la SARL soit à [capital](#) variable, il faut insérer une clause de variabilité du [capital](#) dans les statuts, soit lors de sa constitution, soit au cours de sa vie.

[Voir le guide](#)